

L'essentiel

11

Le magazine de la Ville de Nérac

Juin 2011



DOSSIER

**Bilan de mi-mandat :
parole tenue !**





INTERVIEW :: Nicolas Lacombe :: Maire de Nérac, Conseiller Général

- *Vous êtes à la moitié de votre mandat de Maire. Votre bilan aujourd'hui est-il conforme à ce que vous souhaitiez ?*

Oui. En 2008, nous avons fait des propositions à la fois rigoureuses, réalistes, et tournées vers un certain nombre de préoccupations des citoyens de notre commune.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre ces propositions dans le respect de notre contrat avec les Néracais, fidèles à nos valeurs.

Après les élections, il a fallu réorganiser administrativement et politiquement la Mairie, ce qui est aujourd'hui chose faite. Je tiens à remercier mes collègues pour l'énergie et l'enthousiasme qu'ils déploient au service des Néracais. La diversité de sensibilité de chacun fait la richesse de cette équipe. Tous les jours nous mesurons l'honneur que nous ont fait les électeurs en nous confiant la gestion de notre ville.

Concernant nos propositions, nous avons dit pendant la campagne électorale que nous les mettrions en œuvre au fur et à mesure des capacités financières de la commune. C'est ce que nous faisons comme en témoignent les pages suivantes de ce bulletin.

- *Succéder à une équipe qui a géré la ville durant 25 ans, ce n'est pas chose facile ?*

Avec Patrice Dufau, j'ai passé 13 ans dans l'opposition face à Jean-Louis Brunet. Nous avons beaucoup appris durant ces années. Nous n'avons donc pas découvert ce qu'est la gestion municipale en 2008 lors de notre élection. Dans l'opposition, nous avons mesuré la valeur du temps et les vertus de la patience.

Après, ce n'est jamais facile d'être un élu : un élu local est au contact quotidien de ses administrés et de leurs nombreuses attentes, tout en sachant qu'il est impossible de répondre favorablement à toutes ces attentes. Mais trois ans après les élections, ma passion pour Nérac est intacte !

- *Quels sont les grands dossiers du moment ?*

La piscine couverte, les zones d'activité, le secteur sauvegardé, la mise en place du PLU, l'Agenda 21, le référendum sur la vidéoprotection, le suivi de la reprise en régie municipale de la station d'épuration, la zone de santé, etc. Ces dossiers sont développés dans les pages qui suivent.

Mais à côté de ces grands dossiers, il y a l'amélioration de la vie quotidienne des Néracais, avec toujours de nouveaux services mis en place et le maintien à un niveau important des travaux courants.



- *Quelles sont les caractéristiques de votre gestion des finances locales ?*

Le contexte dans lequel nous gérons Nérac est, comme dans toutes les collectivités, très difficile : à la fois du fait de la crise, mais aussi de la politique du gouvernement à l'égard des communes, des départements et des régions. On ne gère plus en 2011 une commune comme on pouvait le faire il y a encore quelques années : l'argent public est une denrée rare qu'il convient de dépenser de façon plus réfléchie que jamais.

Face à cette situation, notre gestion repose sur quatre piliers forts : la stabilité fiscale ; la maîtrise de la dette ; la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; le maintien à un haut niveau de l'investissement.

Durant la campagne électorale, nous avons écrit que nous n'augmenterions pas les impôts plus que l'inflation. Nous avons fait mieux en votant quatre budgets successifs sans les augmenter du tout ! Aussi, nous maîtrisons la dette en la maintenant à un niveau acceptable : en 2010, nous n'avons réalisé aucun emprunt, ce qui a permis de désendetter notre commune de 500 000 €. Pour la suite du mandat, nous réservons l'emprunt à la seule piscine couverte. Enfin, cette année, nous baissons les dépenses de fonctionnement de la commune par rapport à 2010, ce qui n'est jamais arrivé auparavant. Tout cela permet de maintenir un niveau important d'investissement, et donc de continuer à équiper notre ville pour répondre aux besoins des Néracais.

- *Comment voyez-vous l'avenir de Nérac ?*

Le contexte national ne porte pas à l'optimisme : notre société est déstructurée et souffre en profondeur de la crise. Nérac n'est pas épargnée. Cependant, notre ville a de beaux atouts : un cadre de vie privilégié, un haut niveau de services publics, un savoir faire agricole exceptionnel, un commerce varié et qui résiste mieux qu'ailleurs, une offre scolaire importante, une vie associative et culturelle dense, un patrimoine d'exception....

Ces atouts font que l'on vit mieux à Nérac que dans beaucoup d'autres endroits. A ma place, à la Mairie, mais aussi au conseil général et à la CCVA, et en partenariat avec la Région, je fais tout pour valoriser ces atouts et permettre que Nérac soit une capitale de l'Albret reconnue et accueillante pour tous.



4 DOSSIER

Parole tenue

10 VIE LOCALE

Nérac, une ville fière de sa qualité de vie et de ses traditions

12 MUNICIPALITÉ

Une ville au service de ses habitants

13 MUNICIPALITÉ

Piscine couverte

14 MUNICIPALITÉ

2011 : Un budget offensif et rigoureux

15 MUNICIPALITÉ

2011-2014 : quelle stratégie financière ?

16 CULTURE

Politique culturelle

18 MUNICIPALITÉ

La jeunesse

20 VIE LOCALE

Secteur sauvegardé

22 VIE LOCALE

L'agenda 21

24 VIE LOCALE

La solidarité en actes

26 VIE LOCALE

Pour la sécurité des néracais

28 VIE LOCALE

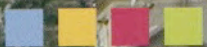
Assurer l'avenir économique

30 VIE LOCALE

gestion de l'eau et assainissement

31 EXPRESSIONS

«L'Essentiel», le magazine de la Ville de Nérac
 Directeur de la publication : Nicolas LACOMBE • Rédaction : Nicolas LACOMBE, Florence CAILTON, Sébastien CARION • Conception graphique et mise en page : Bulle Communication - Lavardac • Crédit photos : Ville de Nérac, Bulle Communication, Ana-Paula BES, Maurice MONNIER • Imprimerie ICA - Agen • Imprimé en France, dépôt légal mai 2009 • Tirage : 5000 exemplaires • Distribution : Médiapost, Mairie de Nérac.



Parole tenue !



2008 : une équipe en campagne

60 PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES NÉRACAIS ET ASSURER L'AVENIR DE NÉRAC

Vous trouverez dans les pages suivantes un bilan d'étape, à la mi-mandat, sur la mise en œuvre des propositions que nous vous avons faites en 2008.

2011 : une équipe au travail





NOTRE PROJET en 2008		Le POINT à MI-mandat	
RETROUVER LE PLAISIR DE CIRCULER EN VILLE			
Le nombre de véhicules dans les villes, en constante progression, pose d'évidents problèmes de circulation et de stationnement.			
Mettre en place progressivement un réseau vert sécurisé destiné aux cyclistes et aux piétons. Ce réseau traversera Nérac dans plusieurs directions, reliant les points importants de la ville (établissements scolaires, médiathèque, stade, commerces. . .) Il facilitera la vie quotidienne des Néracais	La réflexion sera menée dans le cadre de l'Agenda 21 qui est en cours de mise en place		
Mettre en place un plan cohérent de rénovation des trottoirs	Les architectes du Secteur Sauvegardé travaillent à un choix de matériaux qui pourront être utilisés au centre ville		
Sécuriser la circulation des véhicules à moteur et des piétons vers les établissements scolaires (Boulevard Pierre de Coubertin, accès au lycée hôtelier, écoles)	Le stationnement a été revu devant l'école Jean Rostand (bande jaune d'un côté). La sécurisation de la jonction entre les écoles Marie Curie et Jean Rostand sera réalisée en 2011. Concernant l'école Jean Moulin, des stop-cars ont été installés pour les riverains. Une étude de la circulation et du stationnement autour de cette école est en cours.		
Rationaliser le stationnement : aménager les abords de la médiathèque et l'entrée de la Garenne ; repenser la circulation et le stationnement sur les Petites Allées ; aménager le Foirail ; repenser le stationnement aux abords des écoles	Foirail aménagé (marquage des places, reprise des bordures) ; L'entrée de la Garenne et le parking de la Médiathèque seront vus dans le cadre de l'étude globale sur la Garenne.		
Sortir les poids lourds du centre ville en étudiant la possibilité d'un contournement de Nérac par la création d'un 3ème pont	Les études pour le 3ème pont sont inscrites au schéma 2010-2025 de modernisation du réseau routier du Conseil Général.		
AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE : PENSER A L'AVENIR			
Vivre dans un environnement de qualité est un droit pour tous. Contribuer à sa préservation est un des principaux défi des années à venir.			
Mettre en place un Agenda 21	En cours. Actuellement, phase de définition des actions.		
Etablir un diagnostic pour les bâtiments municipaux, les équipements collectifs en matière de consommation énergétique et d'isolation	En cours avec le Syndicat Mixte et le Syndicat Départemental d'Electrification. Les 30 bâtiments municipaux seront inspectés. Une politique de mise en place d'économies d'énergie suivra.		
Entrer, pour les nouvelles constructions municipales et les réhabilitations dans la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)	La piscine couverte intégrera plusieurs aspect « bâtiment durable »		
Mettre en place le tri sélectif des déchets à la porte ; installer des containers de tri dans les hameaux et dans les zones écartées du centre ville	Tri sélectif en place pour le centre ville élargi ; le traitement des hameaux suivra.		
Agro-Carburants : la municipalité donnerait l'exemple en expérimentant les HVP (Huiles Végétales Pures) et les véhicules propres	La CCVA a adhéré à l'association des collectivités utilisatrices d'HVP ; deux vélos ont été achetés pour le port de documents entre la Mairie et les ateliers municipaux		
Eau, assainissement : Achever l'assainissement des hameaux (Tauziette), maintenir la régie municipale de l'eau dans le service public	Bréchan assainit en 2010 ; Tauziette suivra en 2011 ; reprise en régie publique de la station d'épuration principale ; usine de traitement de l'eau de Séguinot totalement rénovée		
Mettre en location des vélos			
Protéger et valoriser notre patrimoine naturel (Garenne, Parc Laubenheimer, chemins ruraux)	Etude de valorisation et de gestion de la Garenne achevée ; vote au Conseil Général d'un montant de 240 000 € pour le confortement des berges de la Baïse à la Garenne ; vote d'un crédit de 400 000 € pour le confortement du talus du Foulon ; création de la passerelle de la Garenne et du jardin renaissance ; politique d'achat de toutes les parcelles aux bains du Roy ; Site Natura 2000 au Parc Laubenheimer relancé.		

NOTRE PROJET en 2008

Le POINT à MI-mandat

AGIR POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET CONVIVIALE

La ville est un lieu de vie en commun, un lieu d'échanges. Faire de Nérac une ville où chacun trouve sa place est notre ambition.

Château Henri IV, Maison des Conférences : réfléchir à un projet d'ensemble incluant de façon complémentaire ces deux bâtiments exceptionnels qui serait lié à l'Histoire de Nérac (Henri IV, le protestantisme, etc)	Dossier de candidature au dispositif des Sites Majeurs d'Aquitaine retenu par la région en décembre 2010 pour le Château, la Garenne, le Moulin des Tours ; 4ème tranche de travaux à la Maison des Conférences ; Mise en place du Secteur Sauvegardé
Espace d'Albret : une programmation annuelle de qualité doit continuer d'exister. Mais afin d'inscrire ce lieu dans la vie locale, il convient aussi de multiplier les partenariats avec les établissements scolaires et les associations porteuses de projets ; intégrer le théâtre de verdure comme lieu culturel de la ville	Maintien du budget de fonctionnement de l'Espace d'Albret ; augmentation du nombre d'abonnés ; ouverture large aux scolaires
Favoriser l'émergence d'un festival annuel	En réflexion pour 2012 (thème jeune public/développement durable)
Développer une politique culturelle liée à notre identité locale en valorisant les projets des associations	Soutien au comité des fêtes et à sa programmation des concerts d'automne
Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives par le biais associatif	Mise en place du « passeport jeune » pour la programmation de l'Espace d'Albret
Créer une maison des associations au centre Samazeuilh	Aile caritative restructurée ; aides nouvelles aux associations (prêt de matériel, de véhicules...). Pas encore de « maison des associations » en tant que telle en raison du coût très élevé d'une réhabilitation du centre Samazeuilh
A la Mairie, un agent « référent association » sera formé pour aider les associations qui le souhaitent à monter et financer leurs projets	
Etablir des critères objectifs d'attribution des subventions, sans niveler par le bas	Pas de modification sensible des critères d'attribution des subventions, mais un nouveau régime de prêt de matériel a été mis en place pour les associations
Piscine couverte : elle se situera au stade, par la modernisation et la couverture de l'actuelle piscine, et non à Bourdilot : ce sera un projet moins coûteux et mieux intégré dans la vie de la ville et des Néracais	Dossier en cours : début des travaux en juin 2011 pour une durée d'environ 18 mois.
Le temps où les élus décident de tout tous seuls est terminé. Les Néracais seront associés aux décisions qui seront prises de plusieurs façons : réunions par projet, réunions de quartier, consultations écrites...	Les réunions de quartier ont été nombreuses (25 au 31 décembre 2010) et suivies de travaux. Bilan en cours à communiquer aux riverains Présentation aux parents de chaque niveau primaire du projet ALPS ; Réunion publique de présentation du nouveau mode de restauration scolaire ; Présentation aux associations de parents d'élèves du projet de self service ; Référendum local prévu à l'automne 2011 sur la vidéoprotection
Tous les services publics qui restent à Nérac doivent être préservés et défendus avec énergie : sous-préfecture, gendarmerie, collèges et lycées, hôpital, perception, classes maternelles et primaires	Une commission de défense des services publics a été créée à la CCVA
Nérac ne se limite pas à son centre ville : elle possède une zone rurale, mais aussi des bourgs dispersés (Bréchan, Cauderoue, Puy-Fort-Eguille, Tauziette, Serbat). Ces lieux ne doivent pas être oubliés en matière d'équipements, de voirie, d'éclairage, de travaux d'embellissement, d'accès au tri sélectif, de fauchage des bords de route...	Des réunions de quartier ont eu lieu dans la plupart des hameaux. D'autres sont programmées. Bréchan : assainissement et éclairage public réalisé ; Puy Fort Eguille : rénovation de la salle des fêtes et accord de prêt avec l'association du hameau ; Tauziette : assainissement et éclairage public en 2011



NOTRE PROJET en 2008

Le POINT à MI-mandat

Mettre en place un numéro gratuit pour répondre de façon rapide et dans toute la commune aux petits « tracas » du quotidien (ampoule d'éclairage public grillée, trou dans la chaussée, petites dégradations, etc.)	Les élus font directement office de « numéro gratuit » en attendant un dispositif plus formalisé.
Réactiver le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance.	Le CISPD a été réactivé dès 2008 ; Une convention de mutualisation a été signée entre la Police Municipale et la Gendarmerie ; De nouveaux locaux ont été créés pour la Police Municipale ; Mise en place de l'opération Tranquillité-Vacances ; modification des horaires de la Police lors des périodes sensibles (fêtes de fin d'année, fêtes de Nérac et d'été...)
DONNER AUX JEUNES UNE PLACE ACTIVE DANS LEUR VILLE Nérac possède 4 écoles publiques et 1 école privée, 3 collèges-lycées. Les jeunes, néracais ou simplement scolarisés dans notre ville, sont donc nombreux. Faire qu'ils trouvent leur place à Nérac est un véritable enjeu dont ils doivent être les acteurs.	
Ecoles maternelles et primaires : programmation sur 2 fois 3 ans des investissements et des équipements, en respectant les échéances fixées. Modernisation du restaurant scolaire des écoles primaires par la mise en place d'un self-service	Gros effort budgétaire sur les travaux dans les écoles en 2008, 2009 et 2010. Pour la fin du mandat, il y aura une programmation. Les travaux pour la transformation en self-service du restaurant scolaire sont achevés et il fonctionne depuis le 2 septembre 2010.
Créer un poste d'assistant d'éducation dans les deux écoles primaires pour favoriser le travail en petit groupe et l'aide aux élèves en difficulté	
Signer un Contrat Educatif Local, qui gèrera tout le temps périscolaire	
Aider les projets pédagogiques des enseignants	Passage de 4,50€ à 10€ de l'aide par élève et par an aux coopératives scolaires.
Mettre en place un CLAE (Centre de loisirs Associé à l'Ecole) pour améliorer l'accueil des élèves aux garderies du matin, du soir et entre midi et deux heures.	L'ALPS (Accueil de Loisirs PériScolaire) a été mis en place en janvier 2009 et fonctionne à plein.
Mener une réflexion sur la tarification des repas scolaires en vue de l'adapter aux différentes situations	
Créer des places de crèches et une véritable halte garderie	Le bâtiment de la crèche va être agrandi pour accueillir le RAM et 123 soleil
Créer un Conseil municipal des jeunes afin de faire émerger leurs projets	Elu en 2008 ; Nouveau conseil élu en octobre 2010 sur une tranche d'âge plus jeune. Diverses actions sont mises en œuvre par le Conseil Municipal Jeunes
Créer une maison des jeunes avec un animateur pour les accueillir	Inscrite au budget 2011 de la CCVA
Mettre en place un Bureau Information Jeunes (BIJ), lieu d'information et d'accompagnement sur projet	Il se situera dans la maison des jeunes
L'accès au cinéma sera facilité, notamment le mercredi, par la mise en place de tarifs spéciaux	
L'accès à la culture et au sport doit être favorisé, par le biais associatif	Création du passeport jeunes pour la programmation à l'Espace d'Albret
Créer un skate parc	Projet qui sera porté par le Conseil municipal jeunes
VIEILLIR HEUREUX A NERAC La France, et Nérac plus encore, voient leur population vieillir. La municipalité a le devoir d'accompagner les seniors pour faciliter leur quotidien et leur offrir des services permettant de lutter contre la perte d'autonomie et la solitude. Les propositions que nous faisons ci-dessous seront mises en œuvre par le CCAS (Conseil Communal d'Aide Sociale)	
Créer un Point Infos Seniors (aide administrative, renseignements divers, orientation, etc.)	Service assuré par le Relais de Services Publics au centre Haussmann.



NOTRE PROJET en 2008

Le point à mi-mandat

Mettre en place un réseau de bénévoles pour des visites à domicile pour les personnes qui le souhaitent (discussion, aide aux démarches administratives...)	Un don de 470 000 € a été fait à la Mairie pour un projet devant améliorer la vie des personnes âgées. La Commission Sociale réfléchit à un projet permettant d'utiliser cette somme.
Mettre en place des activités à la médiathèque (accès et apprentissage internet, rencontres lecture) et mettre en place un mini bibliobus à domicile	
Faciliter l'accès et former à l'informatique et à internet les personnes qui le souhaitent	
Favoriser les liens entre les générations	Organisation avec les élèves du Lycée Hôtelier du bal de printemps du CCAS ; Espace parents/enfants aménagé à la médiathèque
Terminer les travaux d'accès à tous les lieux publics	Création de la commission d'accessibilité à la CCVA ; Mise en place d'un ascenseur au centre Haussmann ; circulation parc Laubenheimer
Développer le service de transport domicile-ville	Bus hebdomadaire jour de marché. Depuis novembre 2010, transport en centre ville et dans les supermarchés le mardi matin. En 2011, mise en place d'une ligne régulière à 2€ le trajet entre Nérac et Agen.
Soutenir les projets des associations du 3ème âge	Dans le cadre de la « semaine bleue » des activités sont mises en place et communiquées à l'ensemble des seniors
Médecin de garde : nous ferons le nécessaire pour que les Néracais connaissent le nom du médecin de garde avant même d'appeler le GUN Favoriser l'ouverture d'une pharmacie de garde le week-end	Plaquette sur les urgences médicales et les permanences envoyée nominativement à chaque Néracais de plus de 60 ans. Disparition du GUN depuis le mois de septembre 2010.
DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE	
Un Conseil Municipal n'a pas de compétence spécifique en matière économique. Il doit cependant créer les conditions favorables à un développement économique optimal, en luttant contre les handicaps de la commune et en valorisant ses atouts.	
La CCVA est l'outil du développement économique de notre territoire. Nous mettrons en place un comité d'expansion (aide à la création d'entreprises et analyse de l'évolution économique)	Mise en place d'un comité de pilotage pour la future zone économique de Mâle
Nérac et le territoire intercommunal doivent avoir un accès facilité à l'autoroute (échangeur autoroutier dans l'Albret)	Pas d'échangeur actuellement sur l'Albret (dossier lié à l'évolution du projet LGV), mais schéma de modernisation du réseau routier avec amélioration des accès à l'existant (D 656, D15, accès Damazan...)
Relancer le projet d'un camping sur le territoire intercommunal	Projet du camping de La Pinède en cours (CCVA)
Favoriser la création de gîtes et de chambres d'hôtes	Reprise en gestion des gîtes municipaux par la CCVA
Créer une aire de camping-car	Création d'une vidange au Foirail en 2009. Pas encore d'aire de camping car
Durant la saison estivale, mettre en place des animations hebdomadaires gratuites	Marché Saveurs et Guinguette en juillet et août depuis 2008 avec programmation musicale.
Accompagner les initiatives des commerçants en matière d'animation de la ville	Soutien au Noël en Or ; Pages commerces sur le site internet de la ville ; Campagne de sensibilisation au stationnement raisonnable ; Présence de la présidente du groupement des commerçants à la commission commerce ; promotion du commerce local dans le bulletin municipal.
Favoriser une piétonisation ponctuelle du Cours Romas en fonction des animations commerciales	
Favoriser l'implantation de commerces de proximité sur la rive droite de la Baïse	Ouverture du Proxi (station Total), d'une boulangerie et d'un magasin de décoration. Goudronnage et traçage parking devant ces deux derniers magasins.

NOTRE PROJET en 2008

Le POINT à MI-mandat

Valoriser le marché du samedi matin en repensant le fonctionnement des Petites Allées	
Agriculture : Œuvrer avec les organismes coopératifs ou privés pour valoriser et promouvoir nos produits agricoles et du terroir ; valoriser des productions agricoles locales à des fins de production d'énergie renouvelable	Marché Saveurs et Guinguette pour la promotion et la vente directe ; projet de zone dédiée aux activités en amont de l'agriculture et aux nouvelles formes d'agriculture à Mâle (Projet Département / CCVA)
Parlons finances... Concernant les finances de la ville, nous prenons trois engagements simples et clairs : - Faire réaliser un audit des finances de la commune pour connaître en détail la réalité de la situation - N'augmenter les impôts qu'à hauteur de l'inflation, et pas plus. - Maîtriser la dette Le rythme de réalisation de nos propositions sera conditionné par ces engagements	Une analyse financière du percepteur est venue renforcer l'étude faite fin 2007 pour affiner la connaissance de la situation ; Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2009 Pas d'augmentation des impôts depuis 2008 Maîtrise de la dette sur la durée du mandat (stock de dette en fin de mandat égal à celui trouvé en arrivant)

En résumé ...

CONCERNANT LES ENGAGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS, LES DOSSIERS SONT SOIT ABOUTIS, SOIT EN COURS :

- Piscine couverte : travaux en cours
- Tri sélectif des déchets au porte à porte : en cours depuis janvier 2010
- Transformation restaurant scolaire en self : mis en service en septembre 2010
- ALPS (Accueil de Loisirs Périscolaire) : en fonctionnement depuis janvier 2009 dans les deux écoles primaires
- Maison des jeunes : inscrite au budget 2011 de la CCVA
- Agenda 21 : phase de définition des actions en cours
- Marché Saveurs et Guinguette : reconduit en 2011 pour la 4ème année
- Stabilité fiscale pour la 4ème année consécutive

D'AUTRES RÉALISATIONS IMPORTANTES ET NON PRÉVUES DANS LE PROGRAMME ONT ÉTÉ ENGAGÉES :

- Extension ZI Labarre
- Nouvelles zones d'activités (Mâle et Chemin du Pin)
- Reprise en régie publique de la Station d'Épuration ; rénovation totale de la station de filtration d'eau potable de Séguinot
- Poste de Police municipale implanté au centre ville
- Site internet de la Ville
- Centre Haussmann (accessibilité ; réorganisation)
- Pass Foncier en 2009-2010 (supprimé dans la loi de finance de 2011)
- Travaux proximité (Place Saint-Marc, Couloumé, Foirail, Laguillon, etc)
- Nouvelle restauration scolaire (filiales courtes ; 20% de bio par repas)
- Opération « Un fruit à la récré » deux fois par semaine dans les quatre écoles publiques de la ville
- Reprise de la résidence Bd Coubertin par Habitalys ; reprise de la « friche » de Bourdilot par Habitalys (soit 33 logements nouveaux)
- Secteur Sauvegardé (100ème de France) : mise en place progressive du règlement
- Piste et vestiaire athlétisme
- Vestiaire au stade André Duprat (fin 2011)



NÉRAC, une VILLE FIÈRE de sa QUALITÉ de VIE ET de ses TRADITIONS

120 ASSOCIATIONS POUR TOUS LES LOISIRS

> Une VIE SPORTIVE DYNAMIQUE GRÂCE AUX 40 ASSOCIATIONS SPORTIVES



Equipe féminine de l'USN Rugby

Tout le monde s'accorde à le dire : il fait bon vivre à Nérac...
En effet, ancrée dans son temps mais forte de ses traditions, notre ville a de beaux atouts pour rendre la vie meilleure qu'ailleurs. Petit tour d'horizon...

> Un PATRIMOINE D'EXCEPTION



Château Henri IV : site majeur d'Aquitaine



100^{ème} secteur sauvegardé de France



La Passerelle mise en place en juin 2009

> Une VILLE FLEURIE



3 fleurs au concours national Ville Fleurie

> Un commerce dense ET VARIÉ



> Une VILLE OUVERTE SUR L'EUROPE (2 COMITÉS de Jumelage)



Groupe folklorique de Mesola (Italie)

➤ Des fêtes ancrées dans la tradition



Fête du Terroir



Encierro pour les enfants

➤ Le plaisir de se retrouver au marché Saveurs et Guinguette en été



➤ Un marché du samedi Lieu de rencontres hebdomadaires

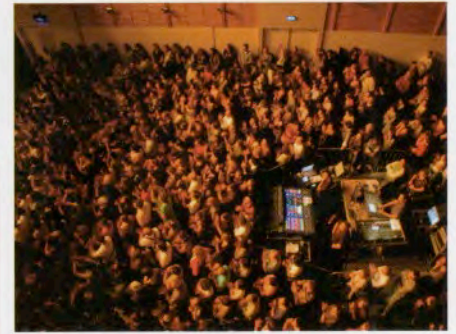


➤ Des services publics à préserver : un combat de tous les jours



Les parents, les enseignants et les élus rassemblés contre les fermetures de classes

➤ Une vie culturelle riche



Concert à l'Espace d'Albret

➤ Une ville solidaire



Remise des clés du véhicule utilitaire pour les associations



Remise des décrets de naturalisation à la sous-préfecture

➤ Un accueil touristique de qualité



L'Aquasort géré par Goélia



Le Ludo'Parc inauguré le 6 juin 2009

➤ Une offre scolaire importante (5 écoles, 3 collèges-Lycées)



Ecole Jacques Prévert

➤ Une ville soucieuse de son environnement



Une ville au service de ses habitants



Les élus

La ville de Nérac compte 29 élus (23 de la majorité et 6 de l'opposition).

Le Bureau Municipal est composé du Maire Nicolas LACOMBE, de ses huit adjoints (Patrice DUFAU, Marylène PAILLARES, Marc GELLY, Martine PALAZE, Frédéric SANCHEZ, Françoise GARREAU, Jean-Claude BAURY et Agnès DOLLE) et des deux conseillers municipaux délégués (Bernard FAUCON-LAMBERT et Evelyne CASEROTTO). Il se réunit tous les mercredis pour traiter des affaires courantes.

Les commissions municipales, présidées par les adjoints, se réunissent en fonction des besoins.

La majorité municipale (les 23 élus) se réunit tous les mois pour préparer les conseils municipaux et faire le point sur l'avancement et la réalisation du programme.

Le Conseil Municipal dans son ensemble se réunit tous les mois en séance publique pour voter les délibérations qui lui sont soumises. Les comptes rendus des séances sont consultables sur le site Internet de la ville www.nerac.fr

Aussi, une réunion de coordination Mairie / CCVA a lieu tous les mois en présence du Maire, du président de la CCVA, de Frédéric Sanchez, vice-président et des deux DGS (Directeur Général des Services)

Enfin, les élus reçoivent les Néracais sur rendez-vous du mardi au samedi (Tél : 05 53 97 63 50) et tiennent une permanence sur le marché le premier samedi tous les deux mois.

Les agents municipaux

La Ville de Nérac compte 118 agents municipaux (110 équivalents temps-pleins) qui mettent en œuvre le projet politique des élus au service des Néracais.

Le DGS, Stéphane POMMIER, est aidé dans sa mission par trois chefs de services : Solange POLONI (Services administratifs), Jean-Philippe LABATUT (Services Techniques) et Florence CAILTON (Services culturels). Les chefs de services et le DGS se réunissent tous les lundis avec le Maire pour faire le point sur la semaine écoulée et cadrer la semaine qui s'ouvre.

Le DGS dirige toutes les deux semaines une réunion d'encadrement.

Les services techniques

48 agents (espaces verts, festivités, voirie, mécanique, peinture, menuiserie, maçonnerie, eau, secrétariat)

Les services culturels

15 agents (Médiathèque, salle de spectacle, Galerie des Tanneries, Château Henri IV)

Les services administratifs

23 agents (accueil du public, état-civil, service administratif scolaire, service du personnel, comptabilité, cabinet du maire, direction générale des services, agenda 21, urbanisme, informatique, CCAS, service juridique)

La Police Municipale

4 agents

Personnel affecté aux écoles

(entretien, ALPS, restauration, ATSEM)

30 agents

PISCINE COUVERTE :

LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ !

Le projet de piscine couverte a été un sujet important de la campagne électorale. Le choix de l'équipe municipale actuelle s'est porté sur une rénovation de l'actuelle piscine municipale, pour deux raisons principales : l'emplacement au centre

ville, à proximité des établissements scolaires ; le coût moindre par rapport à un équipement neuf équivalent (800 000 € moins cher).

Cette piscine couverte sera composée d'un bassin de 25 m de long, d'une

profondeur allant de 1,30 m à 2,00 m, permettant l'apprentissage de la natation et toute pratique sportive et de loisirs.

Les travaux ont commencé il y a quelques jours pour une durée d'environ 18 mois.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

	DESIGNATION	TTC
	Jury	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	
	Acompte maîtrise d'oeuvre	370 957,00
	Consultation	
	Etudes préalables/ divers	
Lot n° 1	Gros Oeuvre	992 862,00
Lot n° 2	Charpente	313 352,00
Lot n° 3	Démolition	54 335,00
Lot n° 4	Terrassement VRD	285 621,00
Lot n° 5	Couverture	373 152,00
Lot n° 6	Ravalement Façade	63 762,00
Lot n° 7	Menuiseries extérieures	208 657,00
Lot n° 8	Courant Fort et Faible	144 973,00
Lot n° 9	Traitement d'eau	103 892,00
Lot n° 10	Chauffage Ventilation	394 536,00
Lot n° 11	Plomberies sanitaires	119 438,00
Lot n° 12	Cloisons – doublages – faux plafonds	66 555,00
Lot n° 13	Menuiseries Intérieures Bois agencement	37 915,00
Lot n° 14	Serrurerie - Metallerie	49 487,00
Lot n° 15	Revêtement sols	255 944,00
Lot n° 16	Peinture	23 949,00
Lot n° 17	Equipements	91 567,00
Lot n° 18	Plafond tendu	99 005,00
	SOUS-TOTAL - TRAVAUX	4 049 969,00
	Missions complémentaires (amiante, OPC, Synthèse)	71 019,00
	Solde Maîtrise d'oeuvre	195 000,00
<i>Estimation</i>	Vestiaires Rugby (reconstruction)	150 000,00
<i>Estimation</i>	Equipements et matériel d'exploitation	130 000,00
<i>Estimation</i>	Raccordements divers réseaux	17 940,00
	TOTAL OPERATION	4 613 928,00

RECETTES

	NATURE	TTC
<i>Estimation</i>	Auto-financement	567 978,00
	Subvention Conseil Régional	650 000,00
	Subvention Conseil Régional	200 000,00
	Subvention Conseil Général	300 000,00
	Subvention Europe - Leader	345 950,00
	Subvention Etat – DDR (2011 – 2012 - 2013)	360 000,00
	Subventions diverses (Etat+ Vestiaires)	90 000,00
	Emprunt	2 100 000,00
	TOTAL RECETTES	4 613 928,00

Avec un tel plan de financement, l'objectif de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maîtriser la dette reste d'actualité.

2011 : UN BUDGET offensif et RIGOUREUX

Le budget d'une commune se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces deux sections doit être équilibrée en recettes et en dépenses. Pour l'année 2011, le budget de la ville de Nérac s'élève à 14 432 931 €.

La gestion de l'équipe municipale repose sur quatre piliers forts : la stabilité fiscale ; la maîtrise de la dette ; la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; le maintien à un haut niveau de l'investissement.

Durant la campagne électorale, nous avons dit aux Néracais que nous n'augmenterions pas les impôts plus que l'inflation. Nous avons fait mieux en votant quatre budgets successifs sans les augmenter du tout !

Aussi, nous maîtrisons la dette en la maintenant à un niveau acceptable : en 2010, nous n'avons réalisé aucun emprunt, ce qui a permis de désendetter notre commune de 500 000 €. Pour la suite du mandat, nous réservons l'emprunt à la seule piscine couverte.

Enfin, cette année, nous baissions les dépenses de fonctionnement de la commune par rapport à 2010, ce qui n'est jamais arrivé auparavant.

Tout cela permet de maintenir un niveau important d'investissement, et donc de continuer à équiper notre ville pour répondre aux besoins des Néracais.

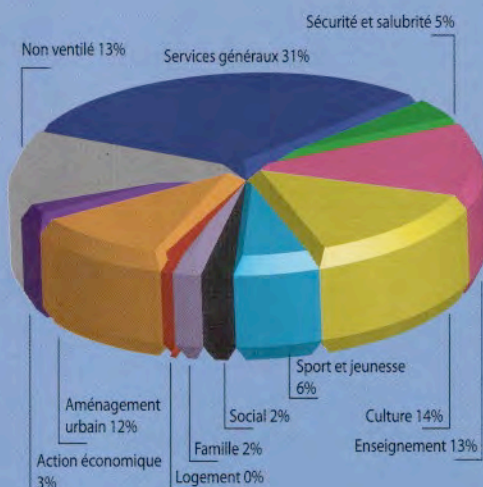
L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les programmes nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres de la commune, des dotations, des subventions et des emprunts.

Le montant total des investissements budgétisés en 2011 s'élève à 7 088 951 €. Voici les principaux investissements :

- Restes à réaliser 2010 : 237 047 €
- Travaux en régie : 150 000 €
- Piscine couverte : 4 049 950 €
- Etudes (dont PLU) : 48 000 €
- Agenda 21 : 10 000 €
- Bâtiments : 132 800 €
- Informatique : 36 077 €
- Mobilier : 14 000 €
- Groupes scolaires : 20 177 €
- Infrastructures sportives (hors piscine et vestiaires) : 44 757 €
- Voirie – réseaux : 102 500 €
- Foncier (acquisition) : 15 000 €
- Secteur Sauvegardé : 75 000 €
- Purge rocher et démolition maison rue Gaujac : 155 500 €
- Maison des Conférences : 162 737 €
- Musée : 15 659 €

Dépenses de fonctionnement



Fonctions	Dépenses	Recettes	SOLDE
Non ventilé	975 501	6 527 390	5 551 889
Services Généraux	2 255 387	80 770	-2 174 617
Sécurité et salubrité	357 597		-357 597
Enseignement ^{nt}	954 763	157 732	-797 031
Culture	1 009 747	209 700	-800 047
Sport et Jeunesse	423 757	3 300	-420 457
Social	149 626		-149 626
Famille	115 355	53 000	-62 355
Logement	220		-220
Aménagement ^{nt} Urbains	907 276	34 648	-872 628
Action Economique	194 751	277 440	82 689
TOTAL	7 343 980	7 343 980	

Le fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

En 2011, pour la première fois, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget baissent par rapport à l'année précédente (-132 517 €)

2011-2014 : quelle STRATÉGIE FINANCIÈRE POUR LA SUITE DU MANDAT ?



Sur la base des analyses rétrospectives fournies par les services du Trésor Public, et des prospectives réalisées par les services municipaux, il a été décidé :

- D'adopter une démarche très stricte en matière de dépenses et de contrôle de gestion, démarche qui porte déjà ses fruits compte tenu des baisses des dépenses de fonctionnement enregistrées.
- Ne négliger aucune subvention pouvant être obtenue y compris au niveau européen comme c'est le cas pour le financement de la piscine
- Ne pas faire évoluer la pression fiscale mais réévaluer la politique tarifaire de la collectivité régulièrement dans certains domaines
- Recenser les biens qui n'ont aucun intérêt général et procéder à leur vente,
- En finir avec les budgets annexes de lotissement qui peuvent permettre de réaffecter des recettes exceptionnelles vers le budget communal,
- Avancer rapidement sur les extensions de zones d'activités
- Rétablir les grands équilibres sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes,
- Sur la base d'un plan pluriannuel adopter des choix drastiques en matière d'investissement
- Travailler sur les mutualisations possibles avec l'intercommunalité,
- Toujours orienter l'action des services vers les besoins quotidiens de la population, avant de créer de nouveaux services
- Maîtriser les dépenses de personnel

Une politique culturelle exigeante et populaire



A travers ses différents lieux de culture (Salle de spectacles, Médiathèque, Château, Galerie des Tanneries), la municipalité souhaite offrir aux Néracais la possibilité d'une vie

culturelle riche et de qualité. La volonté forte de permettre au jeune public de fréquenter ces différents lieux afin qu'il se constitue un parcours culturel personnel s'est traduite par la mise en

place de nombreux partenariats avec les établissements scolaires. Mais les seniors ne sont pas oubliés avec des actions spécifiques lors de la semaine bleue.

Salle de spectacles

Les saisons culturelles de l'Espace d'Albret comptent en moyenne 25 spectacles dans l'année et touchent l'ensemble des champs artistiques, du théâtre à la danse, de l'humour au jazz en passant par la musique classique ou encore le cirque. Dans chacun de ces domaines, la qualité et l'exigence sont recherchées afin d'offrir au public néracais des saisons de haute qualité.

En 2010, 5328 spectateurs ont fréquenté la salle de spectacles contre 3 810 en 2001. De la même façon, si 364 personnes se sont abonnées en 2010, elles n'étaient qu'un peu plus de 200 en 2001, année de l'ouverture.

Satisfaire tous les publics demeure une priorité. Ainsi, de nombreuses actions spécifiques sont mises en œuvre. Un travail important avec les scolaires, initié dès l'ouverture du lieu, ne fait que croître. Le lieu a été désigné Opérateur Culturel par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en juin 2010 et développe, autant que possible, rencontres, ateliers ou stages avec les compagnies artistiques accueillies au cours de la saison. En 2010, ce sont 1 656 élèves du Lot-et-Garonne qui sont venus assister à des représentations en temps scolaire, ce qui représente environ 42 classes, de la maternelle jusqu'au lycée.

En 2010, un « Passeport jeunes » a été créé afin de permettre aux 16-25 ans de bénéficier d'un abonnement à la saison culturelle à un tarif avantageux.

Par ailleurs, nous développons des relations de plus en plus étroites avec les Instituts Médicaux Educatifs, les maisons de retraite, les foyers d'accueils de jeunes ou les crèches. Là encore, de nouveaux projets sont en cours d'élaboration et les actions communes vont continuer à se développer.

Enfin, Nérac se veut être un lieu de création. C'est pourquoi, chaque année, l'Espace d'Albret accueille environ quatre équipes artistiques en résidence. Les spectacles créés sont diffusés auprès du public avant de partir en tournée.

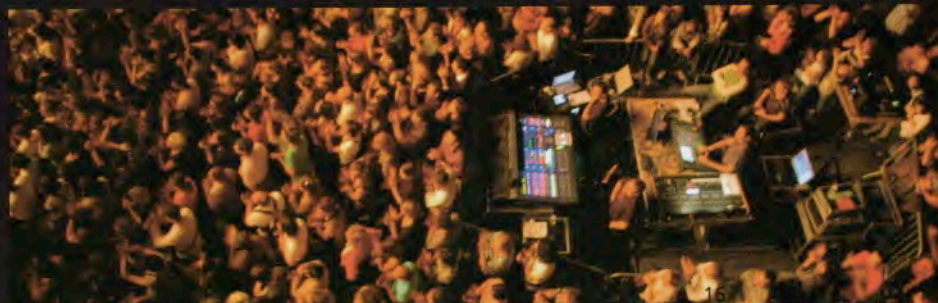
Château Henri II

Le château a reçu 26 660 visiteurs en 2010. En 2009, il en avait accueilli 23 048 et 20 865 en 2007. Globalement, les chiffres des entrées affichent une augmentation de 51% depuis 2001.

A l'initiative de la Direction du Patrimoine du Conseil général, le récolement décennal des collections du musée a pu être mené en 2010. Si jusqu'alors il n'avait jamais été mené à son terme, il a permis d'inventorier près de 8 000 objets de la collection du musée. A l'heure actuelle, un travail de réflexion quant à l'exposition permanente du château est en cours. Il permettra de présenter au public les tableaux « bichonnés » et offrira un parcours historique réactualisé. Par ailleurs, la municipalité souhaite maintenir une programmation culturelle de qualité tout au long de l'année au château.

Des collaborations étroites avec le conseil général et son service du patrimoine se poursuivent avec notamment, Permis de Musée (opérations comme « Apprentis touristes », une balade historique entre jardin du roi et château, « A vos plumes prêts partez ! », saynètes interactives du XVIème siècle ou encore « Trois rencontres avec Blue Yeti », projection multimédia sur le château).

Le château continue de développer des animations fortes lors des manifestations



nationales comme la Nuit des Musées sur la thématique de l'astronomie en 2009 (« ... ou comment prendre la lune avec ses dents ») ou sur la thématique des 400 ans de la mort d'Henri IV en 2010. Les journées européennes du patrimoine sont également des journées d'action culturelle importantes qui permettent des interventions dans les autres lieux patrimoniaux telle la Garenne (en 2010, 1625 visiteurs ont participé à ces journées contre 865 en 2007).

Un travail ciblé sur différents publics est mené et concerne, par exemple, la semaine bleue (ateliers et rencontres avec des professionnels du patrimoine et de l'action culturelle pour les personnes du troisième âge qui ont accueilli près de 100 participants), le public des centres médicaux sociaux (actions thématisées), les scolaires (partenariat avec le projet Maïadas qui regroupe les classes d'occitan du département

et poursuite du travail mené dans le cadre de la convention éducative).

En 2009, le château a accueilli un total de 3191 participants pour son programme d'animations (contre 1566 en 2007). Par ailleurs, il a reçu 1 499 enfants en temps scolaire avec une augmentation de 12% par rapport à l'année 2008.

La reconnaissance par la Région Aquitaine du Château de Nérac comme « Site Majeur d'Aquitaine » permettra dans les années qui viennent de développer plus encore ce haut lieu du tourisme et du patrimoine départemental.



Galerie des Tanneries

La galerie des Tanneries accueille chaque année huit expositions qui font la part belle aux arts plastiques dans toutes leurs dimensions. Artistes de l'Albret ou d'horizons plus lointains, l'objectif est de donner à voir au public des œuvres créées sur des thématiques très diverses. Les partenariats développés sont nombreux : avec l'association Pollen/artistes en résidence à Monflanquin, le Fonds Régional d'Art Contemporain ou encore avec l'association *Les Amis d'Yves Chaland* qui propose une exposition lors du festival *Les rencontres Chaland*.

La programmation éclectique attire chaque année un public plus nombreux, l'année 2010 ayant dépassé les 8000 visiteurs.

La Galerie des Tanneries développe un travail de médiation auprès des élèves des écoles, collèges et lycées. En 2010, la Galerie a accueilli dans ses murs près de 80 classes, soit 1930 élèves.

Une exposition leur est consacrée à l'ouverture de la saison artistique avec le concours des associations de peinture néracaises.

De nombreuses interventions sont proposées sous la forme de rencontres avec les artistes ou ateliers de pratique. Une vingtaine de classes ont participé à ces ateliers en 2010.

Médiathèque

La médiathèque de Nérac prête en moyenne 58 000 documents chaque année. 2 139 usagers ont emprunté au moins un document en 2010. Enfin, 25 classes ont été accueillies en 2010 (d'une à trois fois).

En 2010, un coffre retour a été mis en place à l'entrée du bâtiment : les usagers peuvent maintenant retourner leurs documents 24h/24 tous les jours de la semaine.

Tout au long de l'année, l'équipe de la Médiathèque propose des rendez-vous culturels tout public gratuits : malle aux contes, café polars, philo adulte...

Dernièrement, un fond « parent-enfant » a été créé : il contient des livres sur la puériculture, l'éducation, les loisirs...

Enfin, pour les publics empêchés, un fond de CD lus a été mis en place.



La jeunesse : UNE PRIORITÉ affirmée



Si le Ministère de l'Education Nationale assure le recrutement et la rémunération des enseignants et fixe le contenu des programmes, la Mairie reste un partenaire essentiel de la réussite éducative de nos enfants en assurant l'entretien des locaux, la restauration scolaire et les temps d'accueil périscolaire.

Offrir à nos enfants des locaux et des services de qualité est, pour la municipalité, une priorité.

Un FRUIT POUR LA RÉCRÉ

L'opération « un fruit pour la récré » est un projet national initié par le ministère de l'agriculture et de la pêche en 2008.

Nérac a fait partie des 12 communes d'Aquitaine ayant testé ce dispositif dès le départ.

L'objectif de cette opération est de donner l'habitude et le plaisir aux enfants de consommer des fruits en proposant une distribution hebdomadaire en dehors de la restauration scolaire.

A compter de cette rentrée 2009, l'union européenne assure un cofinancement à hauteur de 51 %, et ce jusqu'en 2012.

Ce cofinancement permet à la commune de Nérac de proposer deux distributions hebdomadaires dans les écoles.

Des documents pédagogiques existent sur le site du ministère de l'agriculture pour accompagner ce dispositif.



Nouveau mode de RESTAURATION SCOLAIRE depuis fin 2009

Afin d'apporter un meilleur service de restauration scolaire pour nos enfants, la Ville de Nérac s'est constituée en groupement d'achat avec les villes d'Agen, de Le Passage et de Bon-Encontre.

Depuis novembre 2009, les enfants de Nérac bénéficient donc de repas préparés à la cuisine centrale d'Agen, selon un cahier des charges très strict et très contrôlé : les produits utilisés proviennent le plus souvent possible de filières courtes, ce qui est un soutien bienvenu pour l'agriculture lot-et-garonnaise. De plus, chaque repas comporte 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique.

Concernant les restaurants scolaires de nos écoles, celui de l'école Jean Moulin est neuf et en service depuis mars 2009. A l'école Jacques Prévert, la salle de restauration a été déplacée afin de pouvoir faire déjeuner les enfants en un seul service. Concernant les écoles primaires, le self-service qui apporte beaucoup plus de confort et de calme aux élèves est en service depuis la rentrée 2010.

COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Dans chaque école, la coopérative scolaire complète la dotation municipale et permet aux équipes enseignantes de mettre en place des projets pédagogiques de qualité, adaptés aux besoins des enfants.

Jusqu'en 2009, la mairie apportait une dotation de 4,50 € par enfant et par an. Cette dotation était complétée par une subvention exceptionnelle attribuée alternativement à l'une et l'autre école maternelle, et l'une et l'autre des écoles primaires. Pour simplifier ce système et permettre aux équipes pédagogiques de fonctionner plus sereinement, cette dotation annuelle a été portée à 10 € par an et par élève dès le budget 2010.

ALPS

L'ALPS (Accueil de Loisirs Péri Scolaire) fonctionne depuis janvier 2009 dans les deux écoles primaires et remplace la garderie traditionnelle, avec un accueil mieux encadré, par du personnel formé proposant des activités de qualité.

Après une année scolaire de mise en place, chacun a trouvé ses marques. Une légère amélioration d'horaire a permis d'éviter aux parents des facturations pour quelques minutes : après les cours, elle débutera à 17h30 et non à 17h20, ce qui laisse le temps nécessaire aux parents pour arriver.

TRAVAUX IMPORTANTS dans Les écoles depuis 2008



Depuis 2008, c'est près d'un million d'euros qui ont été investis dans les quatre écoles publiques de la commune, ce qui représente un effort budgétaire conséquent. Les travaux les plus importants ont concerné les toitures des deux écoles primaires qui étaient dans un état de vétusté avancée ainsi que la réalisation du self-service.

Conseil municipal jeunes

Le second conseil municipal jeunes a été élu en octobre 2010, sur la tranche d'âge CM2-5ème pour un mandat de deux ans. Divers projets liés au développement durable et à la vie en collectivité sont en préparation.

PASSEPORT JEUNES

Afin de rendre accessible aux 16-25 ans la programmation de la saison culturelle à l'Espace d'Albret, un « Passeport jeunes » a été créé : pour 40 €, le bénéficiaire peut assister au spectacle tête d'affiche, ainsi qu'à deux autres spectacles de son choix, dont une pièce de théâtre. Ce dispositif existe depuis 2009.

A VENIR EN 2011

SÉCURITÉ AUX ABORDS des écoles PRIMAIRES

Afin d'assurer une meilleure sécurité aux abords des deux écoles primaires, situées sur un axe dangereux, des travaux vont être réalisés sur la route départementale en deux tranches : une tranche en novembre 2011 et une seconde début 2012. Le projet sera présenté aux parents d'élèves dès qu'il sera finalisé.

MAISON des jeunes

Il s'agit d'une compétence exercée par la CCVA. La maison des jeunes de Nérac est inscrite au budget 2011 de la CCVA et verra donc le jour très prochainement.



SECTEUR SAUVEGARDÉ



Vous souhaitez

ENGAGER DES TRAVAUX OU DES AMÉNAGEMENTS, QUELLES DÉMARCHES ?

QU'EST-CE QU'UN SECTEUR SAUVEGARDÉ ?

C'est un quartier ou secteur de ville qui possède un « **caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non** » (Code de l'urbanisme, art. L. 313-1).

Les secteurs sauvegardés ont été créés par la loi Malraux (1962) afin de protéger le patrimoine architectural et urbain des centres et quartiers anciens tout en permettant leur évolution harmonieuse.

Depuis le 23 décembre 2008, date de la signature de son arrêté de création, Nérac est devenu le 100^{ème} secteur sauvegardé de France.

Les objectifs patrimoniaux et urbains du secteur sauvegardé sont définis dans un document d'urbanisme : **le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**, actuellement en cours d'élaboration. Le PSMV déterminera les règles d'aménagement et de construction au sein du périmètre du secteur sauvegardé. Les dispositions du PSMV sont destinées à assurer la protection et la restauration du patrimoine urbain. Il s'appliquera à l'ensemble des bâtiments et espaces privés ou publics.

Ainsi, le changement des menuiseries et vitrages, la couverture des toitures, les enseignes, les ferronneries les modifications de façade... seront réglementés.

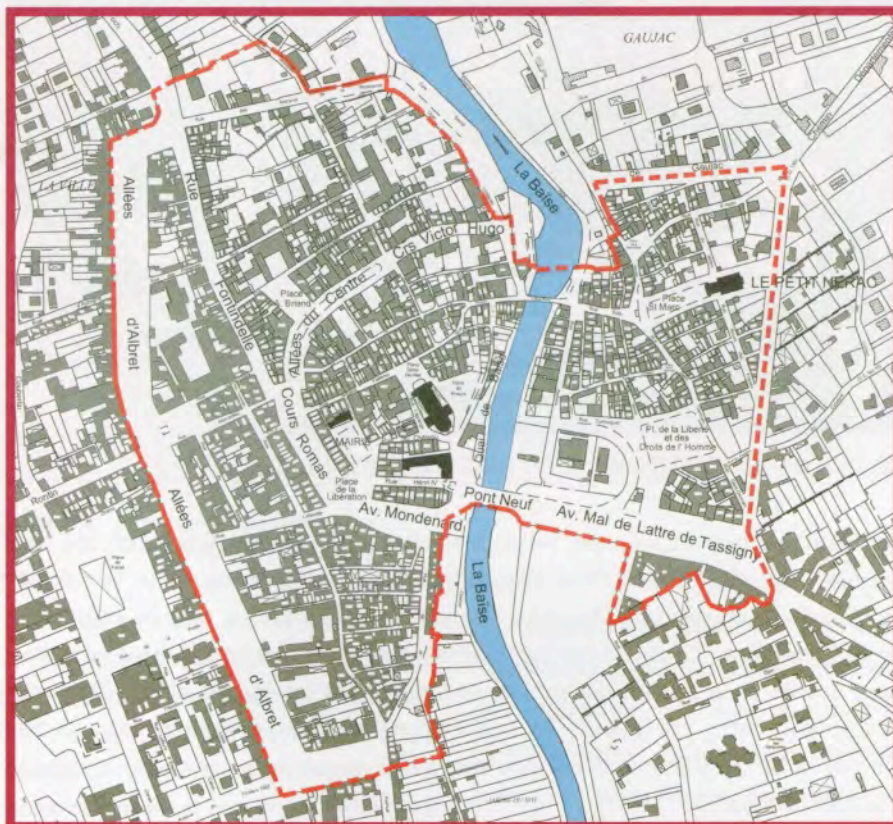
Des installations et travaux à proscrire dans un secteur sauvegardé :





LE SECTEUR SAUVEGARDÉ DE NÉRAC

À l'intérieur du secteur sauvegardé, depuis sa création, toute intervention est soumise à une demande d'autorisation d'urbanisme et ce quelle que soit la nature des travaux envisagés - y compris ceux concernant l'aménagement intérieur du bâti et ceux relevant de l'aménagement extérieur (abattage d'un arbre, abris de jardin,...). Une demande est à déposer en mairie. Chaque projet est alors soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'autorisation de travaux.



— Périimètre du secteur sauvegardé

AIDES PROPOSÉES

• PROFITEZ D'UN SERVICE DE CONSEILS GRATUITS

Avant de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, **n'hésitez pas à rencontrer un architecte-conseiller du CAUE 47*** lors de la permanence mensuelle.

• BÉNÉFICIEZ DU DISPOSITIF MALRAUX

Dans le périmètre du secteur sauvegardé, les propriétaires bailleurs qui réalisent sur un immeuble une opération de restauration complète peuvent bénéficier - sous certaines conditions - **d'avantages fiscaux** conduisant à des réductions d'impôts. **Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts.**

• AMÉLIOREZ LE CONFORT DE VOTRE LOGEMENT

En tant que **propriétaire bailleur**, vous pouvez profiter des travaux de restauration pour améliorer le confort de l'appartement ou de l'immeuble que vous louez.

En qualité de **propriétaire occupant**, vous pouvez bénéficier sous conditions de revenus, d'aides à l'amélioration de l'habitat.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'aides, rapprochez-vous de l'Anah*.

Adresses Utiles

- **Mairie de Nérac - Service Urbanisme**
Place du Général de Gaulle - 47600 NÉRAC
Tel. : 05 53 97 63 61
- **STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine / Architecte des Bâtiments de France**
1 rue Beauville - 47000 AGEN
Tel. : 05 53 47 08 42
- **Direction Départementale des Territoires (ancienne DDE)**
Subdivision de Nérac
Quai de la Baise - 47600 NÉRAC
Tel. : 05 53 97 44 90
- **Centre des impôts**
109 all. d'Albret - 47600 Nérac
Tel. : 05 53 65 07 25
- **Anah : Agence Nationale de l'Habitat**
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN
Cédex 9
Tel. : 05 53 69 32 37
- **CAUE 47 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne**
9 rue Étienne Dolet - 47000 AGEN
Tel. : 05 53 48 46 70
Espace Info-Energie du CAUE 47
Tel. : 05 53 48 46 74

Avant d'engager toute démarche, venez prendre conseil gratuitement auprès d'un Architecte-conseiller

PERMANENCE du CAUE 47

le deuxième mardi du mois
à la mairie de Nérac
Prenez rendez-vous au 05 53 97 63 61
(service urbanisme de la ville de Nérac)

* CAUE 47 : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne

* Anah : Agence Nationale de l'Habitat

L'Agenda 21 de la VILLE de NÉRAC



Un PROJET de TERRITOIRE, UNE GOUVERNANCE NOUVELLE

Voilà un an que la ville de Nérac s'est engagée dans l'élaboration de son premier Agenda 21. Par cette démarche, la municipalité souhaite témoigner aux Néracais son souci de répondre au mieux à leurs besoins, tout en respectant l'environnement. Cette démarche permet également de démontrer que l'on peut améliorer la qualité des projets en impliquant les usagers dès la phase de conception. Enfin, cet agenda 21 permet à l'équipe municipale d'être à la fois innovante et complètement transparente sur le mode de gouvernance appliqué à la collectivité.

Phase I : Le DIAGNOSTIC

Le diagnostic de territoire a été lancé en mai 2010. Il a été élaboré à la suite d'ateliers de concertation menés auprès de la société civile, de questionnaires diffusés au public et d'un travail de synthèse documentaire et d'entrevues réalisées auprès des différents services de la collectivité. Bien sûr, comme tout diagnostic il est un témoignage à l'instant « t », une photographie, de notre territoire. Celui-ci sera donc amené à être réactualisé régulièrement au cours de la démarche, au fur et à mesure de l'avancée des projets.

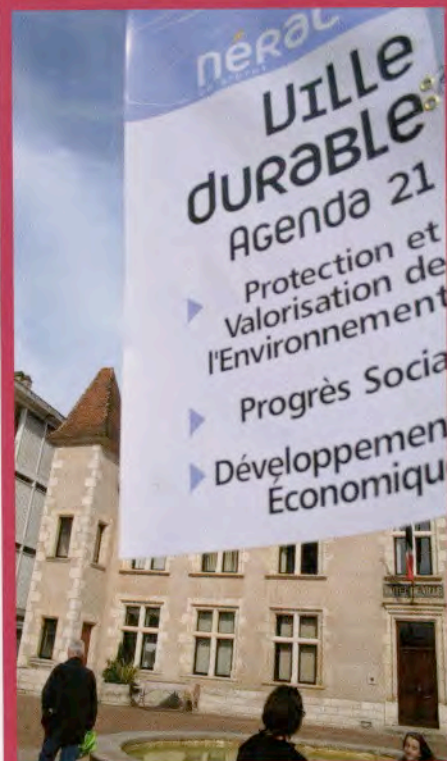
ATOUTS ET FAIBLESSES : IDENTIFIER LES ENJEUX SUR NOTRE TERRITOIRE

Ce diagnostic, articulé autour de 4 thématiques principales, aura permis d'identifier les atouts et faiblesses de notre territoire au regard des enjeux du développement durable. Il sert de pierre angulaire pour la suite de la réflexion.

Les quatre thématiques retenues sont :

- Urbanisme - secteur sauvegardé ; déplacements
- Développement économique ; emploi ; tourisme ; agriculture,
- Biodiversité et eau ; énergie, déchets, risques
- Solidarité, santé, accès à la connaissance ; culture, sports, loisirs

Plusieurs temps de concertation ont été prévus et largement communiqués par voie de presse, d'affichage et autres moyens (liste de diffusion numérique, site internet de la Ville,...).



Ces temps de concertation se sont répartis ainsi :

- 4 ateliers de travail auprès de la société civile
- 7 permanences du Chargé de mission « développement durable » sur des lieux de vie des néracais (4 permanences lors du marché hebdomadaire + 1 permanence lors du dernier Marché nocturne « Saveurs et Guinguette » + 1 permanence lors de la foire d'automne + 1 permanence lors du forum des associations)
- 1 questionnaire en ligne mis à disposition pendant 4 semaines





ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET RESTITUTION PUBLIQUE

De ce diagnostic thématisé, les élus ont retenu 4 grands axes, jugés prioritaires, et environ 12 thématiques secondaires.

Voici les axes généraux retenus par les élus :

1. Un développement équilibré pour une attractivité choisie

- 1.1. L'équilibre dans le développement économique
 - 1.1.1. Un renouveau dans l'accueil des entreprises et dans l'aménagement économique
 - 1.1.2. Le développement d'un tourisme patrimonial et responsable
 - 1.1.3. Le soutien aux nouvelles pratiques agricoles
- 1.2. L'équilibre dans l'aménagement du territoire
 - 1.2.1. Une nouvelle offre en logement
 - 1.2.2. Des alternatives à la voiture
 - 1.2.3. La préservation des milieux naturels

2. Un territoire de qualité et de services

- 2.1. Un projet au service des habitants
 - 2.1.1. Le maintien d'un haut niveau de service social
 - 2.1.2. Un rayonnement culturel et une vitalité associative
- 2.2. Le développement d'une qualité environnementale pour tous
 - 2.2.1. L'économie d'énergie dans les bâtiments
 - 2.2.2. Des pratiques économes en eau
 - 2.2.3. Du tri sélectif à la réduction des déchets
 - 2.2.4. Une information et une sensibilisation pour tous

Phase II : Le programme d'actions

ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ce programme d'actions permet tout d'abord de valoriser un certain nombre de projets et de pratiques déjà développés par la collectivité et dont les critères correspondent aux enjeux du développement durable. Ce travail permet également d'identifier de nouveaux projets compatibles avec ces enjeux, directement issus de propositions de la population. Ceci constitue un des aspects innovants de la démarche, à savoir **un programme d'actions co-construit entre les différents partenaires d'un même territoire.**

Un Agenda 21 permet également de **se fixer des objectifs de performance**, ainsi que des **échéances à respecter**, qui apparaîtront clairement dans le programme d'actions. Ces deux champs d'informations **permettent d'établir un suivi des actions ainsi que leur évaluation.**

Une fois encore, plusieurs temps de concertation sont prévus dans le pilotage de la démarche.

Ces temps de concertation se sont répartis ainsi :

4 ateliers de travail auprès de la société civile et du grand public dont les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la ville.

2 permanences du Chargé de mission « développement durable » lors du marché hebdomadaire du samedi matin.

6 ateliers de travail auprès des services de la collectivité, afin d'évaluer la faisabilité des projets.

C'est à ce stade de la démarche que nous nous trouvons aujourd'hui. Ce travail a permis de recueillir plus de 120 propositions d'actions issues de la phase de concertation. Toutes seront étudiées, cependant toutes ne pourront évidemment pas être menées à bien et cela pour différentes raisons (budget, compétence relevant d'autres niveaux de collectivité,...). Les services municipaux et les élus vont travailler sur ces propositions et en retenir une vingtaine environ. Elles seront ajoutées aux propositions présélectionnées lors de la phase d'arbitrage précédente et constitueront donc un programme d'actions d'une trentaine de « fiches-actions » réparties selon les axes stratégiques présentés précédemment.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le programme d'actions sera à nouveau soumis à étude, lors d'ateliers de concertation, afin de le ré-actualiser et d'y apporter de nouveaux objectifs avec pour **souci majeur l'amélioration continue des projets et des pratiques développés par la collectivité.**

Nous pouvons donc souhaiter à Nérac de très nombreuses versions de son agenda 21, qui constitueront autant de témoignages des préoccupations des différentes générations de Néracais.

Si vous souhaitez participer à la démarche, ou simplement être informé de son avancée, contactez directement le chargé de mission en charge de ce dossier :

M. Sébastien CARION
 agenda21@ville-nerac.fr
 Tél. : 05 53 97 63 70

A NÉRAC, La SOLIDARITÉ en actes



Aides matérielles

- › Distribution de colis de Noël par les élus à leur domicile aux personnes âgées ayant le minimum vieillesse

Aides à la MOBILITÉ des SENIORS : MINI-BUS



- › Le samedi matin pour le commerce de centre ville et le marché
- › Depuis novembre 2010 le mardi matin, pour le commerce de centre ville et les supermarchés. (renseignements au : 05 53 97 63 69)

PORTAGE de REPAS à DOMICILE POUR LES SENIORS

- › Gestion des inscriptions
- › Facturation de la prestation

Logement

- › 2 logements pour les SDF
- › 3 logements d'urgence gérés par la Sauvegarde dans le cadre de la Maison Relais de Nérac
- › Reprise par Habitatys des 9 maisons Bd Pierre de Coubertin et des logements inachevés à Bourdilot (reprise des travaux à l'automne 2011)



Bal du PRINTEMPS



- › Organisation annuelle d'un « goûter et animation » auprès des seniors en partenariat avec les élèves du Lycée Jacques de Romas.

Semaine Bleue



- › Mise en place d'animations depuis 2008 à l'occasion de cette manifestation nationale



Aides aux vacances

> En complément des aides de la CAF et du Conseil Général participation forfaitaire au séjour en colonie pour les enfants des familles à faibles revenus (selon quotient familial).

SOS SURENDETTEMENT

> Le surendettement touche plus de 700 000 personnes en France. C'est pourquoi nous avons accepté que l'association SOS surendettement tienne une permanence à Nérac. Vous pouvez être reçu tous les lundis de 14h à 16h30 sans rendez-vous. La permanence a lieu en Mairie. La confidentialité est assurée.

ASSOCIATIONS CARITATIVES

> La plupart des associations caritatives présentes sur Nérac ont leurs locaux situés au centre Samazeuilh (Secours Populaire, secours Catholique, Croix Rouge, Accueil et Partage, Entraide Protestante). Afin que ces associations puissent mieux répondre à la demande et puissent travailler avec plus de complémentarité, une restructuration des locaux a eu lieu. Aussi, un fourgon utilitaire a été acheté (financé par la publicité) afin de permettre à ces associations de transporter leurs denrées et objets en tout genre plus facilement.

Depuis quelques semaines, la Croix Rouge a mis en place un espace « bébés » pour la fourniture à faible coût des produits de première nécessité utiles aux nourrissons.

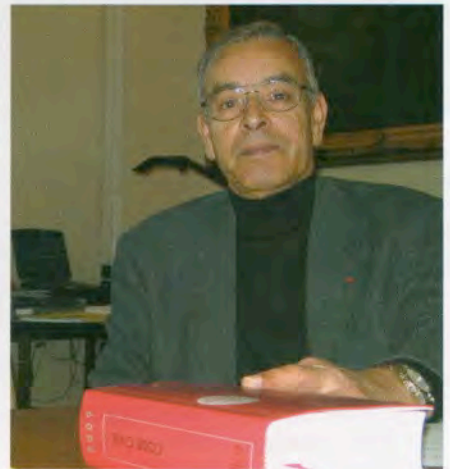


Remise des clés du fourgon pour les associations



Le Conseil Municipal jeune remet la recette de la bourse aux jouets aux associations caritatives

CONCILIATEUR DE JUSTICE



> Le conciliateur de justice a pour rôle de faciliter le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales. Il peut également être désigné par un juge saisi d'un litige afin de trouver une solution à l'amiable. Le conciliateur peut régler des litiges entre :

- Consommateur et professionnel
- Fournisseur et client
- Propriétaire et locataire
- Locataires entre eux
- Etc...

Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties (vous et votre « adversaire »). Pour le canton de Nérac, le conciliateur est Monsieur Koreichi SMIDA, colonel en retraite.

Il est présent en Mairie le premier mercredi de chaque mois. Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 05 53 97 63 50 ou adressez-vous au cabinet du Maire.

JARDINS FAMILIAUX

> Sur le site des Jardins du Roy, 9 lots ont été affectés après examen des candidatures.



POUR La sÉCURITÉ des nÉRACAIS



À noter : La police municipale a changé d'adresse. Elle est installée, dans ses nouveaux locaux à l'angle du 22 Allées du Centre et de la place Aristide Briand.

La Police Municipale

Elle est présente auprès de la population du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 08h à 12h.

Ses missions :

- Assurer la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, et de la salubrité publique.
- Surveillance générale de la commune.
- Surveillance aux abords des établissements recevant du public, des établissements scolaires.
- Surveillance des manifestations diverses, festivités, cérémonies.
- Surveillance du marché.
- Surveillance de l'encombrement de la voie publique (échafaudage, dépôt d'immondices...)
- Surveillance des propriétés dans le cadre des opérations tranquillité vacances
Police de proximité, contact avec les administrés, commerçants (recueil d'informations)
- Capture des animaux errants
- Application de la réglementation sur les chiens dangereux
- Police funéraire
- Surveillance générale du stationnement
- Relevé des infractions au code de la route
- Interventions en milieu scolaire dans le cadre de la prévention routière
- Interventions sur demande d'un tiers (agression, accidents, nuisances diverses....)



Accueil de Pierre Lamarque, Policier Municipal (Juillet 2009)

Opérations Vacances Tranquilles

Nouveau service à Nérac ! Vous partez en vacances et vous souhaitez que les services de la police municipale en collaboration avec la gendarmerie soient informés de votre départ pour que des patrouilles régulières passent devant votre domicile ? N'hésitez pas à vous inscrire en mairie ou directement sur le site internet rubrique « police ». Pour des vacances plus tranquilles, prévenez de votre départ.

Vidéoprotection : Un référendum local à l'automne

La municipalité a décidé d'organiser un référendum local décisionnel à l'automne sur l'installation éventuelle d'un système de vidéoprotection en ville.

Pourquoi faire un référendum ?

La vidéoprotection est un sujet sensible et qui fait débat au-delà des clivages politiques.

L'actuelle municipalité considère que c'est à l'Etat d'assurer la mission de protection des populations et craint que l'installation de caméras suscite des attentes auxquelles elles ne peuvent répondre ; des caméras ne peuvent pas remplacer la présence humaine de gendarmes et de policiers.

Au mois de décembre 2010, à la demande du Maire, une réunion d'information pour les élus a été organisée à la Mairie

par la Gendarmerie et la Préfecture. Il ressort de cette présentation que 5 à 8 caméras pourraient être utiles dans notre ville.

Durant l'année écoulée, les élus ont beaucoup discuté de ce sujet avec des Néracais de divers horizons et ont pu constater que les positions des uns et des autres étaient très diverses. Il existe à la fois une certaine attente mais aussi une forme de méfiance à l'égard d'un tel dispositif.

Parce que ce projet n'était pas à notre programme, parce qu'il suscite des débats justifiés dans la population et parce qu'il représente un coût non négligeable, la municipalité a décidé que ce sera la population de Nérac elle-même qui tranchera la question à l'occasion d'un



référendum décisionnel, dans le cadre de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003.

Un projet sera présenté aux Néracais et il a semblé important aux élus de s'en remettre aux 5400 électeurs Néracais, plutôt qu'aux 29 conseillers municipaux. La décision alors prise par la majorité des Néracais s'imposera et aura toute l'assise démocratique qui lui assurera sa légitimité. Ce référendum est un exercice de démocratie locale qui n'a jamais eu lieu à Nérac, que nous tenterons ensemble, et dont la réussite dépendra de chacun de vous.

POUR ÉVITER Les CAMBRIOLAGES :

VOICI UNE SÉRIE D'INFORMATIONS
ET DE CONSEILS DONNÉS PAR LA
GENDARMERIE :

**7 CÀMBRIOLAGES SUR 10 ONT LIEU
PENDANT LA JOURNÉE.**

N'oubliez pas que plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi, quand on est parti faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien...

N'oubliez pas que votre cambrioleur peut sembler inoffensif au 1er regard : la plupart se font passer pour des représentants, des agents d'EDF, du service des eaux, ou disent vouloir un simple renseignement...

Les voleurs sont pressés : ils ne disposent que de 5 minutes pour entrer, trouver et emporter votre bien. Ne leur facilitez pas la tâche : prenez quelques minutes pour découvrir ces gestes simples qui décourageront les cambrioleurs.

LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS

- ▶ Contrairement aux idées reçues, de nombreux cambriolages ont lieu alors que les propriétaires sont à leur domicile ! Les cambrioleurs profitent de l'inattention des occupants en passant tout simplement par une porte ou une fenêtre ouverte.
- ▶ Ne laissez pas vos volets entrebâillés : soulever les crochets intérieurs est un jeu d'enfant !
- ▶ Ne laissez jamais vos clés sur la serrure : Il suffirait au cambrioleur de casser un carreau pour s'introduire chez vous, et ouvrir la "grande porte".
- ▶ Ne faites jamais apparaître vos noms et adresse sur vos porte-clés.
- ▶ Utilisez la chaîne de sécurité et l'œilleton systématiquement (et pas uniquement la nuit).
- ▶ Si vous êtes le propriétaire d'une voiture de grosse cylindrée ou 4X4, ne la laissez pas en évidence dans la cour mais rentrez-la dans le garage. Ne laissez pas les clés en évidence sur le buffet ou sur le meuble de l'entrée. Les voleurs s'en saisissent trop rapidement une fois introduits dans la maison !

LORSQUE VOUS PARTEZ EN WEEK-END OU EN VACANCES

- ▶ Ne dites jamais dans un lieu public que vous allez vous absenter de votre domicile.
- ▶ Précisez à votre concierge ou à vos voisins que vous ne déménagez pas pendant vos congés.
- ▶ Ne laissez pas sur votre répondeur téléphonique un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- ▶ Votre habitation doit paraître habitée : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets, ou branchez une lampe visible de l'extérieur qui s'allumera quotidiennement à heure programmée.
- ▶ Faites suivre ou relever votre courrier : une boîte aux lettres qui déborde signale votre absence.
- ▶ Ne mettez pas votre clef sous le paillason, dans le vase du jardin ou derrière le volet, premiers endroits où cherchera le voleur.

RÉUNIONS Mensuelles

Tous les mois, le Maire réunit la responsable de la Police Municipale et la Gendarmerie pour faire le bilan du mois écoulé et croiser les informations dont chacun dispose.

Une convention de partenariat entre la Gendarmerie et la Police Municipale a été signée afin de permettre la mutualisation de certaines actions.

ASSURER L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE NÉRAC

Dès 2008, la ville de Nérac a lancé un programme de développement économique ambitieux afin de répondre d'une part à la demande des artisans, commerçants et professionnels locaux qui souhaitent s'agrandir, et d'autre part permettre l'installation d'activités nouvelles ou de services nouveaux. Trois ans après, trois projets importants sont lancés.



ZI Labarre II Zone d'activité « classique »

ZA Le Pin Zone à vocation médicale et paramédicale

ZA @grinove Zone d'activité en amont du secteur agricole

ZA LABARRE 2

Il y a d'abord la création de la zone d'activité de Labarre 2, en continuité de la zone existante. Cette zone, équipée de 8 lots d'environ 1500 m², permettra, dans un contexte où il est difficile de trouver des terrains à Nérac, l'installation ou le développement d'activités artisanales ou commerciales nouvelles. Dès que le projet a été présenté, plusieurs chefs d'entreprises néracais ont montré leur intérêt pour acquérir des terrains. Aujourd'hui, nous arrivons à la phase de création de la zone. Les travaux débiteront très prochainement, pour les premières installations en 2012.

Zone d'activité du Pin

Une zone de santé, exclusivement réservée aux professionnels du médical ou paramédical va prochainement voir le jour chemin du Pin. Une surface de 9000 m² permettra de créer plusieurs lots. Cette zone de santé pourra permettre éventuellement la création d'une maison médicale ou l'installation individuelle de professionnels qui souhaiteraient bénéficier d'un lieu unique et attractif où les patients trouveraient tous les services de santé dont ils pourraient avoir besoin. Des parkings en nombre permettront un stationnement facile. L'aménagement de cette zone commencera à l'automne 2011. Déjà, plusieurs terrains sont réservés. Les premières installations de professionnel sont prévues en 2012.

PROJET @GRINOUE

Cette future zone, située aux abords du Lycée agricole, sera dédiée aux métiers situés en amont de la production agricole (machinisme, recherche, semences, nouvelles pratiques de production). Il s'agit d'un projet élaboré dans le cadre du schéma de développement économique départemental. Le projet présenté par les élus de l'Albret et ayant été choisi, c'est Nérac qui accueillera cette zone d'intérêt départemental et régional. Sur cette zone, plusieurs types de projets sont prévus. Dans un premier temps une pépinière d'entreprises permettra d'accompagner des créateurs d'entreprises sur le modèle et en collaboration avec l'Agropole. Il y aura également d'importantes réserves foncières pour permettre l'installation ou le développement de projets industriels sur place. Enfin, un partenariat sera développé avec le lycée agricole afin de travailler sur les nouvelles pratiques de productions agricoles. Ce projet d'envergure imaginé en partenariat avec les industriels du secteur, les centres de recherche et d'enseignement, les chambres consulaires, les collectivités est en cours de définition. Le conseil général a voté la création de la structure en charge de sa gestion en avril 2011.



"Zone d'Activités du Pin"

7 à 10 LOTS

129 Places de Parking

Echelle 1/1000



Commerce Local

La ville de Nérac a la chance de bénéficier d'un commerce local dynamique et varié, couvrant l'ensemble des besoins. De nombreuses actions d'animations sont organisées toute l'année par le groupement des commerçants de Nérac, en collaboration avec la ville.



Afin de favoriser le commerce local, la municipalité a :

- créé les arrêts minutes
- aménagé le parking du foirail
- mené des campagnes de sensibilisation au stationnement raisonnable (2 campagnes de distribution de « tracts » par an)
- mis à disposition des commerçants une page gratuite sur le site internet de la ville (www.nerac.fr)
- mis en place un service de transport à la demande pour les seniors le mardi afin de les amener en ville pour leurs achats
- distribué aux commerçants une fiche « sécurité » afin que les secours et les forces de l'ordre puissent être aussi réactifs que possible lors d'un incident
- élargi les horaires de la police municipale en période de fêtes de fin d'année pour permettre des achats en fin de journée en toute sécurité
- invité la présidente du groupement des commerçants à chaque commission municipale « commerce »
- recentré les achats municipaux dans les commerces néracais

Gestion de l'eau assainissement



L'eau, un enjeu d'avenir

La maîtrise publique de l'eau, de la source à l'épuration est une volonté forte de la municipalité, tellement les enjeux liés à l'eau sont importants.

Quelle est la situation en 2011 ?

La précédente municipalité a acquis il y a quelques années la source de Guillery qui fournit l'eau à notre réseau.

Les travaux de rénovation de la station de filtration de Séguinot sont achevés depuis quelques semaines. Cette station de filtration neuve permet de traiter l'eau de façon optimale pour une qualité encore meilleure. Les travaux se sont élevés à 392 298 €, subventionnés à 56% par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le réseau de « l'eau de Guillery », géré en régie publique municipale, ne dessert pas toute la commune. En effet, seules les maisons situées en centre ville en bénéficient. Le reste de la commune est desservi par Véolia.

Assainissement : retour en régie municipale depuis le 1er janvier

Nérac est une ville en avance par rapport à beaucoup d'autres en matière d'assainissement collectif, grâce à un effort soutenu depuis de nombreuses années et poursuivie par l'actuelle municipalité. En effet, notre commune compte 6 stations d'épuration : 5 stations gérées en régie municipale dans les hameaux de Nazareth, Cauderou, Puy-Fort-Eguille, Serbat et Bréchan et une station d'épuration d'une capacité de 7500 équivalent-habitants (vieille route de Lavardac) gérée jusqu'au 31 décembre 2010 par Véolia.

Depuis le 1er janvier 2011 cette station d'épuration est retournée dans le giron municipal et est gérée directement par le service de l'assainissement de la Ville de Nérac. Ce retour en régie publique est le résultat d'une longue période d'études qui a montré que des économies substantielles seraient réalisées par la collectivité. Ce retour en régie marque l'attachement de la municipalité au service

public et s'inscrit dans sa stratégie de redressement du budget annexe de l'assainissement qui manifestait des signes de tension inquiétants.

L'année 2011, après Bréchan en 2010, verra la création d'une des dernières station d'épuration utile à notre commune, à Tauziette. Le projet sera présenté aux riverains en temps utiles. Il faut savoir que nous profitons des travaux d'assainissement dans les hameaux pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques et adapter l'éclairage public.

Suppression des branchements plomb

Depuis plusieurs années, des programmes de suppression des branchements en plomb (datant souvent de 1910 !) se succèdent.

En 2011 et 2012, deux programmes de 200 000 € seront menés, concernant les Allées d'Albret, le Boulevard Pierre de Coubertin, les Allées du Centre, le cours Victor Hugo. Cela représente environ 170 branchements et 1800 mètres de réseau à poser.

Il restera alors 700 branchements à supprimer...

La régie publique municipale de l'eau et de l'assainissement en quelques chiffres :

- 2400 abonnés
- 235 000 m³ facturés
- 52 km de réseau
- 3 châteaux d'eau d'une capacité de 2000 m³
- 5 et bientôt 6 stations d'épuration
- 32 km de réseau d'assainissement
- 7 postes de relevage
- 7500 : c'est la capacité potentielle d'assainissement en nombre d'habitants de la station d'épuration située vieille route de Lavardac.

Billet de L'opposition

Nous n'avons pas voté Le Budget 2011

Ce n'est pas une opposition de principe qui a motivé notre décision mais la conviction que les orientations prises dans ce budget vont réduire fortement la capacité de Nérac à investir.

C'est effectivement la capacité à investir, à se développer, à améliorer l'attractivité de la ville de Nérac qui sera fortement réduite dans les années à venir.

Un seul équipement va représenter à lui seul près de 30 % de la dette communale actuelle. La piscine couverte, annoncée pendant la campagne électorale comme une solution peu coûteuse, va en réalité peser lourdement pendant trente ans sur les finances de la ville.

Combien de projets (comme par exemple : l'accueil du château) ou de travaux d'améliorations devront être abandonnés au profit d'un seul équipement public ?

Nous considérons depuis le début, que le concept retenu pour la piscine couverte est une fausse bonne idée.

Les charges de fonctionnement telles que l'entretien, le chauffage, le personnel et le remboursement des emprunts représenteront une charge supplémentaire, de 250 000 à 300 000 euros par an en fonction du nombre d'entrées payantes.

Nous ne partageons pas ce choix.

Nous avons proposé une autre solution sur le site de Plaisance (que certains n'ont pas compris à l'époque la jugeant trop coûteuse), en mutualisant l'investissement dans un partenariat public - privé. Pour le fonctionnement nous avons retenu la géothermie, solution moderne, économique et respectueuse de l'environnement.

Concernant le projet en cours sur le site de



l'ancienne piscine, nous avons proposé, en 2010 lors d'un conseil municipal, une solution pour le chauffage, moins coûteuse par l'utilisation du bois énergie. Il s'agit d'une ressource locale très importante et renouvelable.

C'est finalement le chauffage au gaz qui a été retenu !

Faire du neuf avec du vieux, couvrir la piscine actuelle pour quatre millions d'euros, en utilisant le gaz comme moyen de chauffage, n'est ni une solution moderne, ni une solution économique, ni une solution adaptée aux contraintes environnementales actuelles.

Voilà les raisons qui nous ont conduits à ne pas voter ce budget.

Les élus de l'opposition : Gabriel Chazallon, Bernard Dalles, Gilbert Darengosse, Marie Merle, Monique Simko, Laurence Franzoni.

Billet de La Majorité

PISCINE COUVERTE : UN PROJET MAÎTRISÉ

Le montant total du projet de piscine couverte s'élève, nouveau vestiaire compris, à 4 613 928 € TTC, alors que les études initiales chiffraient ce projet à 4 800 000 € TTC, vestiaire non compris.

Un projet équivalent sur un terrain nu se serait élevé à 5 400 000 € TTC, soit 800 000 € de plus que le projet retenu.

Grâce à un partenariat efficace entre la mairie et le Conseil Général, le Conseil Régional, le Syndicat Mixte et l'Etat, nous atteignons un montant de subventions de 1 945 950 € soit 42% sur le total de l'opération et 50% des travaux.

Il s'agit donc d'un projet financièrement maîtrisé, qui ne se substitue pas à d'autres projets qui auraient été abandonnés pour laisser la place à la piscine.

Pourquoi ce projet n'hypothèque-t-il pas l'avenir financier de Nérac ?

Notre municipalité a entamé un travail extrêmement rigoureux de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui porte enfin ses fruits : en 2010, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 208 000 €. Entre 2010 et 2011, les dépenses de fonctionnement inscrites baissent de 132 000 €. Cet effort considérable n'a jamais été réalisé auparavant par les donneurs de leçons d'aujourd'hui. La baisse des dépenses de fonctionnement permet de privilégier l'investissement et de rendre possible notre projet de piscine couverte.

La question du développement DURABLE

L'opposition semble réduire la question du développement durable de cet équipement au mode de chauffage, en préconisant un mode de chauffage au bois.

Tout d'abord, une fois écoulés les stocks de bois de la tempête Klaus, nous ne savons pas quelle sera l'évolution du prix de ce combustible.

La piscine sera donc chauffée au gaz de ville, au moyen d'une chaudière à condensation dernier cri.

De plus, nous considérons que de construire une piscine neuve à l'emplacement de l'ancienne piscine en récupérant une partie des équipements existants, ce n'est pas faire du neuf avec du vieux, car les économies attendues sont là.

Développement durable enfin, notre projet a aussi l'avantage, par rapport à un projet situé à Bourdilot, de permettre à tous les scolaires néracais de se rendre à pied à cet équipement et de ne pas utiliser de bus.

Les élus de la majorité : Paul ASHBURN, Patrick BACH, Jean-Claude BAURY, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelynne CASEROTTO, Marie-France DESPLATS, Agnès DOLLE, Patrice DUFAU, Bernard FAUCON-LAMBERT, Pierre GALLIO, Françoise GARREAU, Marc GELLY, Sandrine GIL, Najet IBN SALAH, Pierre IDIART, Nicolas LACOMBE, Claudie NORMAND, Marylène PAILLARES, Martine PALAZE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI, Jean-Louis VINCENT

JOURNÉES DE L'ÉLEVAGE

Du Cheval et du Poney de Sport en Lot et Garonne

Du 29 juin au 3 juillet 2011

Nérac (Lycée Agricole Armand FALLIÈRES)

Entrée Gratuite

Mini Ferme

Championnat de France
de Chevaux de couleurs

Village Exposants

Concours d'élevage
Chevaux & Poneys

Messe Sonnée

Rallye Equestre

Dîner Spectacle

Vente Chevaux & Poneys

Animations Equestres

Baptême à Poney

Jeux Gonflables

Vide Grenier



Organisées par le Syndicat des Éleveurs Anglo-Arabe et Chevaux de Sport du Lot et Garonne

Renseignements : 06 82 41 22 50 / 06 71 68 85 68

Programme détaillé : www.cheval47.com

